

## RESTAURO

Forum pour restaurateurs, conservateurs et responsables de l'entretien des monuments

4 Juin 2009 p. 207

Editions Georg D.W. Callwey GmbH & Co. KG D-81673 München

\*\*\*\*\*

## EDITORIAL

Abandonné et laissé aller à ruine, démoli sans nécessité ou modernisé sans sensibilité...

Aujourd'hui encore on assiste, en Allemagne et dans des pays voisins, à des solutions contre-productives sur des monuments, qui portent considérablement atteinte à l'image de la ville.

Incrédules, les citoyens de la ville de Lausanne observent les événements qui affectent leur cathédrale gothique, remise en état élément après élément au titre de « restauration » (cf. rapport, p. 219-222). Des parties entières sont remplacées, et même des reconstructions du 19<sup>e</sup> siècle conduites par l'architecte Eugène-Emmanuel Viollet-le-Duc (1814-1879) ont été atteintes.

Ces procédés rappellent par certains aspects un débat des années 1970/80 à nouveau très actuel, à savoir: comment procéder avec les restaurations de Viollet-le-Duc, et s'il y a lieu de réaliser une restauration purificatrice.

Même si la conception de Viollet-le-Duc à propos de l'entretien et de la restauration était très éloignée de celle qui a cours actuellement, son activité a eu une grande influence sur la conservation des monuments. Cet architecte était à l'époque, au plan international, synonyme d'entretien du patrimoine pour ses réalisations extraordinaires quant à la conception, la technique et l'organisation. Ses réalisations font indiscutablement partie intégrante de l'histoire des restaurations, et méritent d'être conservées telles quelles.

Aujourd'hui, des solutions bien conçues et des techniques innovantes permettent de sauvegarder la substance historique et de prévenir d'autres pertes. Ce n'est qu'en « *ultima ratio* » que des solutions radicales comme le remplacement d'éléments complets doivent être employées. Ces mesures insensibles ne choquent pas seulement les citoyens directement affectés, mais aussi et tout particulièrement les spécialistes, qui se doivent d'intervenir dans ce cas. A Lausanne, un comité soutenu par des restaurateurs et des responsables du patrimoine a, d'ores et déjà, adressé une pétition aux autorités compétentes.

Un protocole semblable à celui qui a été récemment signé en Allemagne entre l'Etat, l'artisanat et la conservation des monuments (p. 201), adapté à la conservation des édifices religieux, constituerait un pas de plus en faveur de la prudence dans les solutions qui sont adoptées.

Je vous serais reconnaissante de vous mobiliser vous aussi pour la conservation et l'entretien dans les règles de l'art de la Cathédrale de Lausanne ! Pour vous engager, reportez-vous à la page 222.

Votre

Patricia Brozio

[b.patrizia@restauro.de](mailto:b.patrizia@restauro.de)

*Traduction certifiée Décembre 2009*

*Me Bruno Keppeler, avocat, traducteur-juré, Genève*